

**AVIS DE SOLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 15 /ASMI/MINCOMMERCE/DU 9 JUIN 2025**

RELATIF À LA SÉLECTION DES ENTREPRISES RELEVANT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE-VINGT-SEIZE (96) TUNNELS DE SECHAGE DE ONZE (11) METRES LINÉAIRES SUR LES SITES DES CENTRES D'EXCELLENCE DE TRAITEMENT POST-RÉCOLTE DU CACAO FIN D'OBALA (DEPARTEMENT DE LA LEKIE) ET DE MVOMEKA'A (DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO) EN DEUX (02) LOTS DISTINCTS.-

**L CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La globalité du marché international du cacao est structurée suivant un référentiel de qualité en fonction de différentes valeurs marchandes. On y retrouve, en fonction de cette valeur marchande, quatre (04) catégories marchés au rang desquels figure le marché de niche qui, convient-il de souligner, est en pleine expansion ces dix dernières années.

Il concerne des chocolatiers du monde entier, surtout des pays producteurs. En effet, les chocolatiers peuvent produire, grâce au progrès scientifique et technologique, leur produit d'une manière éthique vis-à-vis des producteurs et de l'environnement. C'est avant tout un cacao gustatif, où les valeurs aromatiques sont dépendantes de la variété génétique et du travail de mise en valeur réalisé.

De ce fait, on assiste à une meilleure valorisation des cacaos dits de "spécialité", dont les prix sont rémunérateurs et, partant, peuvent générer un accroissement substantiel des revenus des producteurs, contrairement au cacao conventionnel en proie aux fluctuations des cours du marché international, qui ne profite qu'aux industriels.

Aux fins de tirer meilleur parti des retombées induites par le marché de niche, le Cameroun se doit de s'investir davantage dans ce segment, au regard, d'une part, des caractéristiques particulières de ses fèves notamment sa couleur rouge-brique, sa teneur en beurre et sa granulométrie supérieure aux autres origines qui, somme toute, sont prisées par les Maîtres Chocolatiers et Confiseurs européens, et, d'autre part, de son intégration, le 14 juin 2023, *l'Annexe C de l'Accord International sur le Cacao qui représente la liste très restreinte des pays producteurs exportant totalement ou partiellement du cacao fin dans le monde*.

Ces efforts inlassablement consentis, aussi bien dans le domaine de la recherche, de la production que de la commercialisation, a permis au Cameroun d'intégrer, le 14 juin 2023, *l'Annexe C de l'Accord International du Cacao, qui représente la liste très restreinte des pays producteurs exportant totalement ou partiellement le cacao fin dans le monde*.

*Cette notoriété internationale exige la réalisation des infrastructures qui répondent aux standards internationaux de production de cacao fin, dans l'optique du maintien du Cameroun dans cette liste à l'occasion de la session du panel cacao fin.*

*C'est à titre que le Ministère du Commerce a entrepris de mettre en place certaines installations de traitement post-récolte conformes à ces standards internationaux, notamment des tunnels de séchage, étant rappelé que le séchage constitue, après la fermentation, l'une des étapes la plus délicate dans le sens où un mauvais séchage, dû par exemple à un appareillage ou à des conditions non adaptées, conduit systématiquement à des fèves de qualité non-conforme aux exigences de ces marchés de niche.*

## **II. OBJET DE L'AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET**

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des entreprises relevant du Bâtiment et des Travaux Publics désireux de participer à la pré-qualification en vue de la constitution d'une liste restreinte relative à l'Appel d'Offres National Restreint pour la sélection des entreprises qui seront chargées de construire quatre-vingt-seize (96) tunnels de séchage de onze (11) mètres linéaires sur les sites des Centres d'Excellence de Traitement Post-Récolte de Cacao Fin d' OBALA (DEPARTEMENT DE LA LEKIE) et de MVOMEKA'A (DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO), en deux (02) lots distincts.

## **III. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, consistent en la construction, sur chaque site, de 48 tunnels de séchage de 11 mètres linéaires, qui comprennent :

- la réalisation des tunnels de séchage des fèves de cacao en acier ADX (Longueur 11m, largeur 4m, Hauteur 2,25m, Nombre de Tunnels 48) ;
- la réalisation des tables de séchage des fèves de cacao en acier ADX (Longueur 4,5m, Hauteur 83 cm, largeur 1,5m, Quantité de tables 96).

## **IV. FINANCEMENT**

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, sont financés par le Budget du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) au titre de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire n° **2025 015 1 214 00 10 22 03 01**.

## **V. ALLOTISSEMENT**

Les travaux, objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, sont repartis en deux (02) lots et présentés ainsi qu'il suit :

Lot	Lieu du site	Nbre de tunnels	Longueur de tunnels	Région	Département	Arrondissement
1	MINKAMA	48	11 m/l	Centre	Lékié	Obala
2	MEYOS-YEMVAK (Mvomeka'a)	48	11 m/l	Sud	Dja et Lobo	Meyomessala

## **VI. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans la réalisation de ce type de travaux.

## **VII. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat est tenu de présenter de la façon la plus claire et détaillée, les éléments ci-après, qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet d'une vérification. Il s'agit :

### **1. Enveloppe A : DOSSIER ADMINISTRATIF**

L'enveloppe « A » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes) :

- a. une lettre de motivation dûment signée précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné ;
- b. l'accord de groupement, le cas échéant ;

- c. une Attestation de non-faillite timbrée, délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
- d. une Attestation de Conformité fiscale timbrée et en cours de validité ;
- e. une Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une structure de microfinance agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- f. une Attestation de la CNPS;
- g. une Attestation d'immatriculation timbrée;
- h. l'original de l'Attestation de non-exclusion des Marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- i. une Attestation de localisation timbrée ;
- j. un Plan de localisation timbré et signé sur l'honneur;
- k. l'autorisation de vérification des références dûment signée.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, et devront obligatoirement être dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des dossiers.

En cas de groupement des candidats, chaque membre du groupement produira chacune des pièces administratives énumérées ci-dessus, à l'exception des Pièces a et c.

**NB:** Il est à préciser que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera l'élimination du candidat.

## 2. Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique du candidat devra comprendre :

### a- Les références

L'entreprise fournira au moins trois (03) références durant les trois (03) dernières années en prenant soin d'indiquer :

- le nom du Maître d'Ouvrage, justifiées avec la première et la dernière page du Contrat/Marché/Lettre Commande et le Procès-verbal de réception ou attestation de service fait ,délivré un organisme international ou une structure du secteur public ou privé;
- le lieu d'exécution du projet ;
- le procès-verbal de réception des prestations.

### b- Les ressources humaines:

Le candidat devra disposer d'un personnel-clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- **un (01) Ingénieur de Génie Civil:** inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs de Génie Civil, être diplômés de formation (minimum BAC + 3), ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des BTP et deux (2) ans d'expérience dans la construction des infrastructures à caractère agricole;
- **d'un (01) Technicien Supérieur en Fabrication Mécanique :** diplômé de formation (minimum BAC + 2), ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la Fabrication Mécanique et au moins deux (2) ans d'expérience dans la conception et la fabrication du squelette des tunnels de séchage;
- **d'un (01) Technicien Supérieur en Soudure métallique :** diplômé de formation (minimum BAC + 2), ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la chaudronnerie et soudure et au moins

deux (2) ans d'expérience dans l'assemblage, par le processus de la fusion, des pièces liées au squelette des tunnels de séchage.

A cet effet, il veillera à fournir pour chaque personnel proposé :

- 01 Curriculum Vitae daté et signé par le titulaire;
- 01 copie certifiée conforme du dernier diplôme ;
- 01 Attestation de disponibilité signée du titulaire;
- 01 copie de l'Attestations ou contrats de travail.

**c- Les moyens logistiques, techniques et matériels**

Chaque candidat devra justifier de la propriété ou d'un contrat de location des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires pour la mission. A cet effet, il dressera une liste indiquant les moyens qui seront utilisés comme suit :

- véhicule (photocopies certifiées par les autorités compétentes des cartes grises ou des factures) ou un contrat de location ;
- appareils de pointe nécessaire pour l'exécution de la mission ;
- outils communication ;
- matériel informatique et bureautique.

**d- L'autorisation de vérification des déclarations**

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général de l'entreprise ou le mandataire devra permettre au Maître d'Ouvrage de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires à l'effet de s'assurer de l'existence et l'état du matériel annoncé dans le dossier de candidature et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès du Maître d'Ouvrage concerné.

**e- Le descriptif de la méthodologie et du plan des travaux pour accomplir la mission.**

**VII. REMISE DES OFFRES**

Les dossiers de candidatures rédigés en Français ou en Anglais, et en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, seront remis, sous plis fermé et scellé, avec indication du lot, au **SERVICE DU SOUTIEN AUX EXPORTATIONS, MINISTÈRE DU COMMERCE (Immeuble Rose, Porte R74)**, le 16 JUIL 2025 à 15 heures précises au plus tard, heures locales avec la mention :

**AVIS DE SOLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°05/ASMI/MINCOMMERCE/DU 23 JUN 2025**

RELATIF À LA SÉLECTION DES ENTREPRISES RELEVANT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE-VINGT-SEIZE (96) TUNNELS DE SECHAGE DE ONZE (11) METRES LINÉAIRES SUR LES SITES DES CENTRES D'EXCELLENCE DE TRAITEMENT POST-RÉCOLTE DU CACAO FIN D'OBALA (DEPARTEMENT DE LA LEKIE) ET A MVOMEKA'A (DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO) EN DEUX (02) LOTS DISTINCTS.

**« À N'OUVRIR QU'EN COMMISSION »**

**IX. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

**1. Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment de :

- dossier incomplet ou non-conforme aux prescriptions du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Dossier administratif et technique non-conformes au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt.

## 2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur les points ci-après :

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTS
01	Présentation du dossier de candidature	05
02	Référence de l'Entreprise	15
03	Avoir exécuté au moins une prestation similaire dans les secteurs public ou privé au cours des trois (03) dernières années.	25
04	Moyens humains à mobiliser (Qualification et compétence du personnel-clé pour la mission)	30
05	Moyens matériel et logistique à mobiliser	15
06	Plan de travail assorti d'un chronogramme d'activités intégrant toutes les étapes de la mission	10
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

**NB :** Seules les offres ayant obtenu, à l'issue de l'évaluation, une note supérieure ou égale à 70 % des critères essentiels seront retenus pour la suite de la procédure.

## X. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les Renseignements complémentaires sur le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables auprès du **SERVICE DU SOUTIEN AUX EXPORTATIONS, MINISTÈRE DU COMMERCE** (Immeuble Rose), Porte R74, Tél 674 57 52 12/ 694 16 31 55.

## XL. PUBLICATIONS DES RÉSULTATS

Après analyse des dossiers, les résultats seront notifiés à tous les candidats.

Les candidats retenus seront consultés pour l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la réalisation des prestations susmentionnées, conformément aux dispositions de l'article 76 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.-

Yaoundé le, 23 JUN 2025

LE MINISTRE DU COMMERCE,  
(Maître d'Ouvrage)

### Copies :

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM/FODECC;
- CHRONO;
- AFFICHAGES;
- ARCHIVES.

